

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP « K2 GLOBAL OPPORTUNITES »
Part C - FR0014009BM8

Paris, le 7 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « K2 GLOBAL OPPORTUNITES » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail de la prochaine opération relative à ce FCP dont nous assurons la gestion.

1. L'OPERATION

Auris Gestion a pris la décision de procéder aux modifications suivantes concernant votre FCP :

- Modification de la dénomination du FCP qui sera désormais QUANTUM.
- Modification du Conseiller du FCP qui sera désormais ALIAS FINANCE.
- Mise à jour des informations relatives à la prise en compte de critères ESG par votre FCP dans le cadre notamment du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR, (dit « Règlement Taxonomie ») : les dispositions relatives à la prise en compte de critères ESG et aux risques de durabilité sont mises à jour en page 4 et 10 du prospectus du FCP. En particulier, dans la mesure où le FCP ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie, le pourcentage d'alignement des investissements sous-jacents du FCP avec le Règlement Taxonomie est de 0%.
- Intégration d'une politique de dons ayant pour but le partage des frais de gestion ainsi que des commissions de surperformance avec un ou des bénéficiaires sélectionnés par la société de gestion et le conseiller, tels que des associations.
- Précisions relatives à la rémunération des distributeurs du FCP :
Il est désormais précisé qu'AURIS GESTION est amenée à verser une quote-part des frais de gestion financière du FCP à des plateformes d'assurance ou bancaire au titre de la distribution des parts du FCP. Cette rétrocession de distribution représente en moyenne 50% des frais de gestion financière du FCP.
- Mise à jour des adresses des dépositaire, conservateur, valorisateur et centralisateur :
Les nouvelles coordonnées postales de CACEIS Bank et Caceis Fund Administration sont :
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Ces modifications interviendront le **9 septembre 2022**. Elles n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRI) de votre fonds.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management